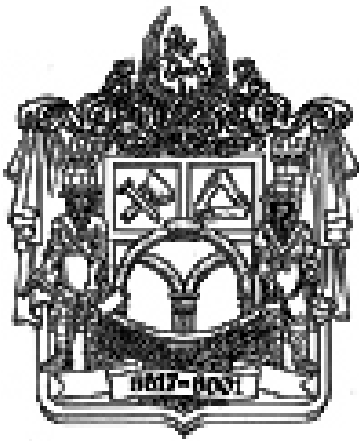




Remarques

Lettre interne d'information

N°6

Décembre 2013

Suprême Grand Chapitre de l'Ancienne Maçonnerie d'York
Maçonnerie de la Marque et de l'Arc Royal du Grand Orient de France

Editorial

Voici la sixième lettre d'information du Suprême Grand Chapitre de l'Ancienne Maçonnerie d'York, Maçonnerie de la Marque et de l'Arc Royal du Grand Orient de France.

Permettez-moi tout d'abord de vous présenter tous mes vœux à l'occasion de cette nouvelle année 2014. Permettez-moi également de revenir sur quelques événements importants de l'année 2013 qui semble marquer un tournant pour notre structure des « grades d'à côté ».

Tout d'abord a eu lieu l'allumage des feux du 6e Chapitre de l'Arc Royal *Les Bâisseurs des Cités Idéales*, Vallée de Limoges, le 29 juin. Le 19 octobre, c'est la Loge de la Marque *Maître Villard de Honnecourt*, aux Carrières de Dijon, qui allumait les siens suivie par la Loge de la Marque *La Marque de Salomon*, aux Carrières de Marseille, le 30 novembre dernier.

Le Suprême Grand Chapitre a choisi dès ses débuts de se concentrer, sans être malthusien, de ne donner pas la priorité au développement numérique mais... aux qualités de la fondation.

Le développement se poursuit donc lent et serein: ainsi, nous avons été sollicités par des Frères de plusieurs régions maçonniques (Toulon, Toulouse, Clermont-Ferrand, Asnières, Metz, Montreuil-sur-Mer, La Réunion, L'Île Maurice,...), ce qui est de bon augure pour l'avenir du Suprême Grand Chapitre.

Nos Ateliers travaillent harmonieusement, enrichis par un recrutement de qualité : plus de 220 membres actifs pour 6 Chapitres de l'Arc Royal et 4 Loges de la Marque.

En ce qui concerne la vie administrative de notre structure, le site Intranet est encore à l'étude. Il permettra télécharger les rituels, les travaux transmis par les Ateliers, les documents administratifs ou des informations plus générales.

Le Règlement Général du Suprême Grand Chapitre est en fin d'élaboration ; il sera envoyé aux Chapitres en début d'année avec une nouvelle question à l'étude et des mots annuels. de notre Juridiction.

Par ailleurs, des membres du Suprême Grand Chapitre étaient présents comme il se doit au Grand Chapitre d'automne du Suprême Conseil du REAA, à l'Assemblée Générale du Grand Chapitre Général du RF ainsi qu'à la clôture du Convent du Grand Orient de France en septembre dernier.

Nous pouvons ainsi confirmer les excellentes relations que nous avons avec les quatre autres structures des grades de Perfectionnement et avec le Grand Orient de France, un gage de reconnaissance et de réussite certain.

La réunion de la commission paritaire avec les instances du Grand Orient de France en date du 18 décembre s'est fort bien déroulée et les réunions administratives devraient s'intensifier.

Après l'Assemblée Générale du 17 janvier prochain, des informations complémentaires vous seront apportées quant aux nouveaux projets du Suprême Grand Chapitre...

Jean-Claude ROCHIGNEUX
Premier Grand Principal

Les Marques des couteliers thiernois

Il y a deux ans, j’ai eu l’occasion de visiter le Musée de la Coutellerie – Maison des Couteliers à Thiers et j’ai été très étonné de découvrir une table des marques. Essayons d’en découvrir l’origine et les fonctions.

Généralités

Depuis 1567, les sentences des juges et conseils de la juridiction des marchands donnent obligation tout Maître-Coutelier d’apposer une marque sur ses produits. Cette empreinte frappée sur la lame est le garant de la qualité du travail effectué. Elle permet aux « visiteurs », couteliers élus par leurs pairs et habilités à visiter les ateliers une fois par mois, d’identifier l’origine des couteaux et d’en contrôler la qualité. Toute marque déposée était inscrite sur une table : table de plomb de 1591 à la Révolution conservée dans un écrin fermé par cinq serrures et confiée à la garde du plus ancien Maître-Coutelier ; table d’argent de 1812 à 1857. L’examen de ces tables, objets uniques, parvenus jusqu’à nous, livre près d’un millier d’empreintes de toute nature : animaux, végétaux, outils, chiffres, alphabet... dont nous reparlerons.

Créée dans un souci de contrôle, la marque est devenue au cours des temps un phénomène publicitaire. Si le couteau est bien, le client l’associe au petit signe frappé sur la lame et demandera alors un « rosignol », un « pradel », un « 32 dumas »... On retrouve aussi la marque sur l’enseigne accrochée à la boutique du fabricant. De bois ou de tôle peinte, inscrite et peinte, elle

porte le nom de la maison, sa production (couteaux, rasoirs, ciseaux...). Les vitrines, destinées à attirer les regards des clients, tantôt arborent l’ensemble de la production (vitrine Lassimone, vitrine Basmaison), tantôt mettent en avant les prouesses les plus folles du coutelier : du couteau géant aux miniatures en passant par la création délirante d’objets « inutiles » (couteau Sabatier, couteau Couperier, vitrine Ménière).

Le catalogue peint à la main ou la marmotte du voyageur de commerce reproduit aussi, mais à échelle humaine et portable, l’ensemble de la production de tel ou tel fabricant. Car il ne faut pas oublier que le couteau de Thiers voyage et s’exporte bien. Dès le 16^e siècle, grâce à un noyau marchands-bourgeois dynamiques, on le retrouve en Italie, en Brèce, en Turquie, en Egypte, puis dans tout le bassin méditerranéen. Au 19^e siècle, les petits colporteurs de la montagne thiernoise portent leur besace de « clincaillerie » jusqu’aux Amériques et même en Chine si l’on en croit l’affiche de la Maison Bourgade-Tarry !

Le choix du signe

Si l’examen des matrices de dépôt en plomb, en argent, en étain, selon les époques est indispensable, il ne saurait être suffisant. L’identification d’une marque est rendue malaisée par la petitesse du signe, l’imperfection de la percussion en creux, le schématisme ou le symbolisme de beaucoup d’empreintes. Les actes notariés portant sur des ventes de marques entre particuliers sont intéressants en ce qu’ils contiennent la définition de la marque, son impression en marge de l’acte (à l’encre ou au noir de fumée), ses propriétaires successifs, la date de mutation, la valeur ou prix de vente, elle-même fonction d’un volume de production et d’une notoriété supposée.

Variété des signes

Gustave Saint-Joanny, dépouillant environ 300 actes notariés établis entre 1597 et 1750, nous permet d’avoir une bonne idée du stock de marques pour l’époque considérée.

- On peut distinguer par ordre d’importance numérique :
- des objets domestiques, des ustensiles de la vie quotidienne : la fourchette, le chandelier, le landier, la corbeille, le soulier percé.
 - des lettres de l’alphabet en de nombreuses variantes : grandes ou petites, caractères romains ou italiens, lettres doublées, couplées, superposées, couronnées.
 - des signes héraldiques, des allégories ou des symboles : la petite hermine, le sceptre, le petit monde rayonné, la main de justice, les armes de Bâle, les armoiries de Barcelone, la croix de Lorraine.
 - des chiffres ou nombres : le 55, le 101, le 102, le 69.
 - des outils de métiers ou instruments aratoires : rabot, tranchet, araire, coudière, scie, tenaille, faucille, moulin à vent, faux.
 - des signes militaires : hallebarde, trou de la canonnière, le chien d’arquebuse, l’épée royale, la molette d’éperon, le fleuret.
 - des produits de coutellerie : coutelas, poignard, tranchet, cuillers, le manche de couteau.
 - figures de carte à jouer : carreau pauvre, as de pique couronné, cœur renversé, trèfle.
 - des signes végétaux : bâton d’épine, feuille de chêne, le gland de chêne, la fleur du soucy, la rose.
 - des thèmes religieux ou mythologiques : calice, chapelet, «Bacchus assis sur un poinçon (tonneau) ayant en main une bouteille et un verre».
 - des sujets animaux : furette, escargot, le vit de chien, le bois de cerf, l’oiseau sur la branche.
 - des instruments de musique : violon.
 - des signes astronomiques : étoile, soleil, lune.
- Cet inventaire donne des indications générales et ne constitue nullement une typologie.

L’apparition du nom de fabricant

A partir du 19^e siècle, on voit émerger le patronyme du fabricant. A ceci plusieurs raisons :

- l’insuffisance de lisibilité des signes empreints.

En 1739, le subdélégué de Thiers avoue son embarras devant la ressemblance du «bâton royal» et du «bâton de la Vierge» ; la «flèche» et «la petite

lance» ; la «palme» et la «branche pointue»,...
- le développement de l’instruction qui permet à de nombreuses personnes de signer au moins leur nom et, pourquoi pas, déchiffrer un nom de fabricant.
- l’affirmation de l’individualisme du fabricant dans un monde qui vient de se libérer de la tutelle contraignante des corporations.

La panoplie actuelle

Plusieurs possibilités se présentent aujourd’hui :
- le signe se maintient seul, quel que soit le propriétaire de la marque. On suit ainsi «la branche de ciseaux» de 1643 à nos jours à travers les différents actes notariés.
- le signe s’adjoint un nom : 32 et Dumas ; 55 et Sauzedde Angély.
- le nom apparaît seul.

Le stock de marques s’est considérablement accru par rapport aux siècles précédents. Un simple dépouillement du fichier des marques C.C.I. ou des dépôts de marques au greffe du tribunal de commerce donne le vertige. La marque n’est plus un signe appelé à défier le temps, elle devient le reflet du moment vécu en incorporant l’histoire, la géographie, les sciences et les techniques. Elle est aussi, de plus en plus, un vecteur commercial visant une clientèle donnée.

Jean-Claude ROCHIGNEUX



Le Rite Anglais

Il me revient de vous présenter ce que l’on a coutume d’appeler le Rite d’York ou le Rite Anglais ou encore les Rites anglo-saxons. Ce ou ces rites existent au Grand Orient de France, mais reconnaissons-le, ils font partie des rites dits minoritaires. Même si la Franc-Maçonnerie est en léger recul numérique en Angleterre, aux Etats-Unis et dans le monde anglo-saxon, le Rite Anglais reste de toute évidence le Rite majoritaire.

Que viennent faire les Anglais dans cette affaire ?

Rappelons que si les origines précises de la Franc-Maçonnerie restent assez obscures, ce dont nous sommes quasiment certains, c’est que la franc-maçonnerie est née en Grande-Bretagne. La tradition maçonnique est assez souvent associée à la ville d’York où une loge opérative aurait survécu à l’ombre de la cathédrale de cette vieille cité du nord de l’Angleterre jusque dans les années 1740, faisant ainsi le lien entre le Moyen-Âge et les premières loges spéculatives.

Et tout naturellement, si les Anglais ont été les premiers francs-maçons, le premier rite qu’ils pratiquèrent fut évidemment le Rite Anglais. Pourtant ce n’est pas aussi simple. Car il n’existe pas à proprement parler de Rite « Anglais » pour les Anglais. Les Anglais parlent de « Craft » - de Métier. C’est ainsi qu’ils désignent la maçonnerie des trois premiers grades.

En réalité, toutes les Loges anglaises observent le même Rite, si l’on s’en tient à définir le Rite comme la manière d’ordonner le décor de la Loge symbolique et de structurer le rituel maçonnique. Et pourtant toutes les Loges de tradition anglaise ne travaillent pas de la même façon. Quand un franc-maçon français rencontre un autre franc-maçon français, il lui demande en général à quelle obédience il appartient et quel rite il pratique. Quand un franc-maçon anglais rencontre un autre franc-maçon anglais il ne pose pas de question sur le Rite, mais il s’intéressera au « working », à la façon de faire, la manière de travailler, ce que nous traduisons communément par « style ». Un rite, mais plusieurs styles.

Quand en 1725, des francs-maçons quittèrent l’Angleterre pour s’installer à Saint-Germain-en-Laye où ils rejoignirent les descendants des partisans de l’ex roi d’Angleterre Jacques II, ils vinrent certainement avec leur Rite et leurs styles. De là à conclure que les premiers francs-maçons français pratiquaient le Rite anglais, il n’y a qu’un pas que nous nous garderons bien de franchir. Gardons toujours présents à l’esprit que la Franc-Maçonnerie a été fondée - inventée selon le mot de Roger Dachez - dans une Angleterre protestante ; tandis que notre France était une monarchie absolue de droit divin et que Louis XIV avait abrogé l’Edit de Nantes. Si les républicains anticléricaux du XIXe siècle ont inventé la laïcité en la couplant à la liberté de conscience, les protestants anglais dès le XVIIe siècle pratiquaient déjà la liberté religieuse et la diversité des opinions y était largement admise.

Et le Grand Orient dans tout ça ?

Le Rite Anglais, Style Emulation, arriva en France au XXe siècle dans le sillage de la nouvelle petite obédience installée en France avec le soutien de Londres, la Grande Loge Nationale Indépendante et Régulière devenue depuis la Grande Loge Nationale Française. Il est de nouveau pratiqué depuis 2002 au Grand Orient de France. De nouveau, puisque qu’on retrouve sa trace au XIXe siècle sous l’impulsion alors de notre Frère Germain Haquet. Celui-ci passa une grande partie de sa vie aux «Amériques». A son retour, il joua un rôle important dans le développement du Rite Ecossais en métropole. Mais lors de son séjour américain, il s’était également impliqué dans l’Ancienne maçonnerie d’York. Il appartenait alors à la Loge *L’Aménité* à Philadelphie. A son retour, il alluma au sein du Grand Orient de France les Feux d’un Chapitre de l’Arc Royal en 1817, sous le titre distinctif *Le Phénix* à l’Orient de Paris, qui fonctionna de 1817 jusqu’aux années 1830.

Le 6 septembre 2002, le Convent a ratifié le protocole d’accord entre le Grand Orient de France et le Suprême Grand Chapitre de l’Ancienne Maçonnerie d’York et de l’Arc Royal du GODF. Ainsi, depuis 2003, les Frères du Grand Orient de France peuvent poursuivre leur cheminement personnel au sein de Loges de la Marque et de Chapitres de l’Arc Royal.

Il existe actuellement au sein du Grand Orient de France cinq Loges “bleues” travaillant au Rite Anglais de style Emulation. En 2000, le Conseil de l’Ordre décida la création d’une Loge d’Etudes et de Recherches, sous le titre distinctif «James Anderson 1723», travaillant à tous les Rites et à tous les Orients. L’objet était de mieux connaître les rites dits minoritaires. C’est ainsi que pendant ses trois premières années de fonctionnement, la Loge se consacra à une traduction du rituel anglais du style émulation. Ce qui permit de définir un rituel de référence.

Au début de cette année 2012, la Loge *James Anderson 1723* reprit ce sujet d’études mais, cette fois-ci, en poursuivant l’étude des textes et commentaires anglais, et de comparer les diverses traductions en usage dans des Loges francophones. De même, les Frères qui participent à cette Loge d’Etude et de Recherches étudient non seulement les textes, mais aussi la pratique. Il savent que traditionnellement en Angleterre et dans les Loges françaises d’autres obédiences qui pratiquent ce rite de longue date, le rituel est appris par coeur. Nous n’en sommes pas encore là. Pourtant c’est aussi une des spécificités de ce rite.

Et Dieu dans tout ça ?

Il est vrai que certains éléments des rituels anglais peuvent surprendre des Frères du Grand Orient de France habitués, ou peut-être le croient-ils, à une relative neutralité philosophique et une allusion lointaine à des références bibliques. On se souviendra que le convent de 1877, sous l’impulsion du Frère Frédéric Desmons, par ailleurs pasteur protestant, fait voter un voeu précisant que « *la Franc-Maçonnerie n’a point à affirmer dans sa Constitution des doctrines ou des dogmes ...* ». C’est donc dans cet esprit que travaillent les Frères des Loges du Rite Anglais de style Emulation et de la Loge James Anderson 1723 au sein du Grand Orient de France.

En conclusion, rite et culture

Comme je le disais au début de mon propos, la Franc-Maçonnerie est née en Angleterre puis est venue en France. Bien connaître la Maçonnerie anglaise, son rite, ses styles, c’est aussi vouloir mieux connaître la Franc-Maçonnerie française, son histoire et ses rites. L’étude des Rites Anglais en la matière est bien culturelle.

Le Grand Orient de France est dépositaire de la Franc-Maçonnerie française dans sa diversité. Cette diversité c’est sa richesse. Le Grand Orient de France a ainsi un patrimoine et des obligations. Il se doit de pratiquer tous les rites, et bien évidemment, celui qui est le plus répandu sur la planète ... même s’il reste très minoritaire au sein de notre Obédience.

En terminant, rappelons les excellents rapports - finalisés par des Conventions - que le Suprême Grand Chapitre de l’Ancienne Maçonnerie d’York et de l’Arc Royal du GODF entretient avec les quatre autres structures qui permettent à tous les Frères un parcours après la Maîtrise.

Jean-Loup BOUVIER

Suprême Grand Chapitre de l’Ancienne Maçonnerie d’York et de l’Arc Royal du Grand Orient de France
16 rue Cadet - 75009 PARIS